



**PRÉFET MARITIME DE LA MEDITERRANEE
PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

Le 2 février 2018

**Arrêté préfectoral conjoint n°010 / 2018
portant désignation des membres du conseil de gestion
du parc naturel marin du golfe du Lion**

LE PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE
Commandeur de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 334-3 et R. 334-27 et suivants ;

VU le décret n° 201-1269 du 11 octobre 2011 portant création du parc naturel marin du golfe du Lion et notamment ses articles 2 et 3 ;

VU les propositions de représentants transmises par les membres du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion, pour siéger, et notamment les propositions complémentaires reçues depuis l'arrêté préfectoral conjoint du 2 juin 2017 portant renouvellement des membres du conseil de gestion du golfe du Lion ;

VU le jugement du 18 décembre 2013 prononçant la liquidation judiciaire de l'organisation de producteurs du quartier de Port-Vendres PRO-QUA-PORT ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTENT

Article 1

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral conjoint n°286 du 3 octobre 2017 portant désignation des membres du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion.

Article 2

La composition du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion est la suivante :

1/ Cinq représentants de L'État

a) Le directeur interrégional de la mer Méditerranée, ou son représentant ;

b) Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, ou son représentant ;

- c) Le directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, ou son représentant ;
- d) Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, ou son représentant ;
- e) Le commandant de la zone maritime Méditerranée, ou son représentant ;

2/ Dix-huit représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

a) Conseil régional d'Occitanie

- Madame Agnès LANGEVINE, titulaire
- Monsieur Guy ESCLOPE, suppléant

b) Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

- Madame Hermeline MALHERBE, titulaire
- Madame Martine ROLLAND, suppléante

c) Conseil départemental de l'Aude

- Monsieur Jean-Luc DURAND, titulaire
- Madame Séverine MATEILLE, suppléante

d) Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

- Monsieur Alain FERRAND, titulaire
- Monsieur Jean-Marc PUJOL, suppléant

e) Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris

- Monsieur Pierre AYLAGAS, titulaire
- Monsieur Yves BARNIOL, suppléant

f) Communauté de communes Sud Roussillon

- Madame Marie-Claude DUCASSY-PADROS, titulaire
- Madame Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, suppléante

g) Commune de Leucate

- Monsieur Michel PY, titulaire
- Monsieur Philippe DESLOT, suppléant

h) Commune du Barcarès

- Monsieur Loïc TOMISSI, titulaire
- Monsieur Joseph GARCIA, suppléant

i) Commune de Torreilles

- Madame Cécile MARGAIL, titulaire
- Madame Hélène PILLARD, suppléante

j) Commune de Sainte-Marie-la-Mer

- Monsieur Pierre ROIG, titulaire
- Monsieur Albert SANGUIGNOL, suppléant

k) Commune de Canet-en-Roussillon

- Monsieur Bernard DUPONT, titulaire
- Monsieur Jean-Marie PORTES, suppléant

l) Commune de Saint-Cyprien

- Monsieur Thierry DEL POSO, titulaire
- Madame Nathalie PINEAU, suppléante

- m) Commune d'Elne
 - Monsieur Jean-Michel FERRER, titulaire
 - Madame Fanny BALAGUER-ANTAGNAC, suppléante
- n) Commune d'Argelès-sur-Mer
 - Monsieur Antoine PARRA, titulaire
 - Monsieur Marc SEVERAC, suppléant
- o) Commune de Collioure
 - Monsieur Philippe CORTADE, titulaire
 - Monsieur Jean-Philippe SANYAS, suppléant
- p) Commune de Port-Vendres
 - Monsieur José BELTRA, titulaire
 - Monsieur Jean-Pierre ROMÉRO, suppléant
- q) Commune de Banyuls-sur-Mer
 - Monsieur Jean-Michel SOLÉ, titulaire
 - Monsieur Guy VINOT, suppléant
- r) Commune de Cerbère
 - Monsieur Marc CASSOU, titulaire
 - Monsieur Jean-Claude PORTELLA, suppléant

3/ Un représentant du syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise

- Monsieur Didier CODORNIU, titulaire
- Monsieur Philippe CALAMEL, suppléant

4/ Un représentant de l'organisme de gestion de la réserve naturelle nationale marine de Cerbère-Banyuls

- Monsieur Michel MOLY, titulaire
- Madame Marina PARRA-JOLY, suppléante

5/ Quatorze représentants des organisations représentatives des professionnels

- a) Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie (CRPMEM Occitanie)
 - Monsieur Bernard PEREZ, titulaire
 - Monsieur Bertrand CAZALET, suppléant
- b) Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins (CIDPMEM 66/11)
 - Monsieur Marc PLANAS, titulaire
 - Monsieur Alain RICO, suppléant
- c) Prud'homie de pêche de Leucate
 - Monsieur le 1^{er} prud'homme ou son représentant
- d) Prud'homie de pêche de Saint-Laurent-de-la-Salanque – Le Barcarès
 - Monsieur le 1^{er} prud'homme ou son représentant
- e) Prud'homie de pêche de Saint-Cyprien – Collioure
 - Monsieur le 1^{er} prud'homme ou son représentant
- f) Section régionale de la conchyliculture de Méditerranée

- Monsieur Ange GRAS, titulaire
- Monsieur Philippe ORTIN, suppléant

g) Organisation de producteurs du quartier de Port-Vendres PRO-QUA-PORT

h) Chambre d'agriculture Roussillon

- Monsieur Pierre-Jean SAVOLDELLI, titulaire
- Monsieur Michel GUALLAR, suppléant

i) Chambre de commerce et d'industrie de Perpignan et des Pyrénées-Orientales

- Monsieur Jean-Pierre NAVARRO, titulaire
- Monsieur Bernard FOURCADE, suppléant

j) Comité départemental du tourisme des Pyrénées-Orientales (Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales)

- Monsieur Alexandre REYNAL, titulaire
- Monsieur Jean-François BEY, suppléant

k) Représentants des entreprises de plongée de loisirs

Proposé par le syndicat national des entreprises de plongée loisir (SNEPL, intégré dans la FNEAPL)

- Madame Isabelle GALMICHE-SMITH, titulaire
- Monsieur Thierry DOLL, suppléant

Proposés par le groupement des structures professionnelles de plongée des Pyrénées-Orientales (GS3PO)

- Monsieur Christian DADILLON, titulaire
- Monsieur Alain MAYER, suppléant

l) Représentant des entreprises de transport maritime de passagers

Proposés par l'association des Armateurs Manche Atlantique Méditerranée (ARMAM)

- Monsieur Guilhem HUBERT, titulaire
- Monsieur Patrick HUBERT, suppléant

m) Représentant des gestionnaires de port de plaisance

Proposés par l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO)

- Monsieur Serge PALLARES, titulaire
- Monsieur Sylvain CAUNEILLE, suppléant

6/ Sept représentants des organisations d'usagers

a) Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF)

- Monsieur Jean-Claude HODEAU, titulaire
- Monsieur Jean MITSIALIS, suppléant

b) Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM)

- Monsieur Jean-Marie PEREZ, titulaire
- Monsieur Roger DURCA, suppléant

c) Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM)

- Monsieur Pierre DUNAC, titulaire
- Monsieur Frédéric GIRARD, suppléant

d) Représentant des fédérations représentatives des différentes pratiques de la voile

Proposés par la Fédération Française de Voile (FFV)

- Monsieur Jacques DOUAY, titulaire
- Monsieur Vincent GHORIS, suppléant

e) Fédération nautique de pêche sportive en apnée (FNPSA)

- Monsieur Jean-Marie RAY, titulaire
- Monsieur Florent GERAUD, suppléant

f) Fédération française motonautique (FFM)

- Monsieur Patrick TOUSTOU, titulaire
- Monsieur Jean-Marie LHOMME, suppléant

g) Représentant des associations œuvrant en faveur du patrimoine maritime dont le siège se trouve dans le ressort du parc naturel marin

Proposés par le groupement des associations du patrimoine maritime du Roussillon (GA.PA.MAR)

- Monsieur Michel ROHEE, titulaire
- Monsieur José MATEU, suppléant

7/ Quatre représentants d'associations de protection de l'environnement

a) Association des amis de la mer et des eaux (ASAME)

- Madame Raymonde LECOMTE, titulaire
- Monsieur Jean-Marie MARCASSIN, suppléant

b) Comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales (CCNPO)

- Madame Aline FIALA, titulaire
- Monsieur Pascal ROMANS, suppléant

c) Groupement ornithologique du Roussillon (GOR)

- Monsieur Joseph HIARD, titulaire
- Madame Roselyne BUSCAIL, suppléante

d) Association Charles Flahault

- Monsieur Gustave CAUWET, titulaire
- Monsieur Fabrice COVATO, suppléant

8/ Dix personnalités qualifiées

a) Laboratoire d'océanologie marine de Banyuls-sur-Mer (UMPC/OOB)

- Monsieur Vincent LAUDET

b) Institut français de recherche et d'exploitation de la mer (IFREMER)

- Monsieur Jacques DIETRICH

c) Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR)

- Monsieur André LUBRANO

d) Université de Perpignan Via Domitia (UPVD)

- Monsieur Philippe LENFANT
- Monsieur Hervé BLANCHARD

e) Conservatoire du littoral

- Madame Florence DESSALES

f) Pays Pyrénées-Méditerranée

- Monsieur Antoine ANDRE

g) Préfet des Pyrénées-Orientales

- Monsieur Gilles BOEUF

- Madame Catherine PIANTE

h) Préfet de l'Aude

- Monsieur Alain BARSELO

Article 3

Les membres du conseil de gestion sont nommés pour une durée de cinq ans à compter du 2 juin 2017. Le membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions. Les personnalités qualifiées peuvent donner mandat à un autre membre du conseil de gestion.

Article 4

Le préfet maritime de la Méditerranée et le préfet des Pyrénées-Orientales exercent auprès du conseil de gestion les fonctions de commissaire du Gouvernement dans les conditions fixées par l'article R. 334-35 du code de l'environnement.

Article 5

Le préfet des Pyrénées-Orientales, le préfet maritime de Méditerranée et le directeur de l'Agence française pour la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales et dont copie sera transmise à chaque membre du conseil de gestion.

Fait le 2 février 2018

Le préfet maritime de la Méditerranée

Le préfet des Pyrénées-Orientales

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Charles-Henri de La Faverie du Ché

Philippe Vignes